

Dossier n° : P/2022/84



Wallonie

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demandeuse est Madame Marijke Schmitt demeurant rue de Husquet 5 à 4820 Dison.

Le terrain concerné est situé rue de Husquet 5 à 4820 Dison et cadastré Dison (1) section B n°188 N 2.

Le projet consiste en la régularisation d'une terrasse surélevée en façade arrière d'une maison d'habitation unifamiliale, de la construction d'une dalle en béton avec aménagement des abords et de l'installation d'une piscine autoportante et présente les caractéristiques suivantes : application de l'article D.VIII.13 du Code du Développement territorial.

Le dossier peut être consulté le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en Aménagement du Territoire et en Urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/01/2023 au 13/02/2023 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be